MUNICIPALITE
BRETIGNY-SUR-MORRENS

1053 Bretigny-sur-Morrens, le 30 octobre 2023

PRÉAVIS N° 03/2023

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ DE BRETIGNY-SUR-MORRENS AU CONSEIL GÉNÉRAL

Budget 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule

La Municipalité vous soumet le budget pour l'année 2024, qu'elle a adopté dans sa séance du 30 octobre 2023.

Le budget 2024 qui vous est présenté laisse apparaître un excédent de charges de CHF 208'500.-, soit un montant de CHF 58’000.- inférieur au budget 2023.

Commentaires relatifs au budget

De manière générale, les charges et produits ont été réévalués et adaptés en fonction des comptes de ces cinq dernières années, ainsi que de l’état provisoire des comptes au 31 août 2023.

Ci-dessous, par chapitre, toutes les informations et commentaires utiles à la compréhension du budget 2024. A noter que les montants dans les encadrés indiquent les charges ou les revenus nets :

Administration générale

Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
CHF 563'000.-	CHF 521'500.-	CHF 501’369.-
	+ CHF 41’500.-	+ CHF 61'500.-

Les principales variations liées au dicastère de l’administration se décomposent principalement comme suit par rapport au budget 2023 :

- Notre participation au déficit des transports publics (TL) augmentera encore en 2024 de CHF 9'000.- par rapport à 2023.
- Un montant de CHF 15'000.- a été ajouté pour la gestion et mise en ordre de nos archives. Cette tâche a été reportée depuis plusieurs années et ce travail commencera en 2025. En ce qui concerne le programme de gestion des séances, sa mise en place est, en principe, reportée à la fin de la législature.
- La répartition des salaires a été légèrement modifiée, elle tient compte d’un montant complémentaire à la ventilation des certaines tâches réalisées par les employés de la voirie et les indemnités versées aux municipaux adaptées aux deux dernières années.

Finances

Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
CHF -2'434'500.-	CHF -2'240'500.- + CHF 194’000.-	CHF - 2'365’000.- + CHF 69’500.-

Les revenus nets liés à ce dicastère ont été augmentés de CHF 194'000.- par rapport au budget 2023. Les principales variations liées aux revenus sur impôts se décomposent principalement comme suit :

- Recettes des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales : au vu du résultat intermédiaire 2023, le budget 2024 a été revu à la hausse (+ CHF 65’000.-) ;
- Impôt foncier : corrections en fonction des revenus touchés en 2022 (+ CHF 10'000.-) ;
- Augmentation des intérêts sur emprunts (+ CHF 11'000.-) ;
- Diminution du montant versé à la péréquation (+ CHF 114'000.-)

Revenus sur impôts

L'évaluation des impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques (comptes 21.400) a été effectuée sur la base des instructions de l’Administration cantonale des impôts, ainsi que sur un calcul de la moyenne des cinq dernières années et de l’année en cours. Afin de pondérer ce résultat, une corrélation entre le résultat obtenu et la valeur du point d’impôt moyen (valeur contributive de nos contribuables) a été réalisée. Celle-ci a été estimée à CHF 30'100.- par point d’impôt, soit à une valeur équivalente à celle des dernières années, mais de CHF 1'000.- supérieure au budget 2023.
Pour information, les revenus sur impôts des personnes physiques 2023 sont actuellement supérieurs de l’ordre de CHF 77'000.- par rapport au montant porté au budget 2023.

Les prévisions concernant les recettes sur impôts, ainsi que les recettes conjoncturelles (droit de mutation/impôt sur les gains immobiliers) sont inchangées par rapport au budget 2023. Bien que l’état actuel des comptes 2023 au 31 août indiquent une baisse de ces revenus (inférieurs de CHF 110'000.- par rapport au budget 2023), les montants portés au budget ont également été fixés selon la méthode appliquée aux impôts et restent inchangés.

Cela indique que nos revenus globaux sur impôts sont actuellement de CHF 40'000.- inférieurs aux prévisions du budget 2023. Etant toutefois dépendant de l’avancée des travaux de l’Administration cantonal des impôts et n’ayant aucune influence sur les transactions immobilières dans la Commune, nous ne pouvons qu’espérer que le décompte final au 31 décembre nous soit davantage favorable.

Péréquation financière

La charge nette diminue par rapport aux acomptes 2023 (./. CHF 114'000.-). Cela s’explique principalement par la diminution de la valeur du point d’impôt prise en compte pour le calcul.

Pour 2024, selon les directives cantonales, le taux de contribution sera de 19.28 points. Ce mécanisme de péréquation influence comme suit notre budget:

a) Alimentation (19.60 points)	CHF	574’087.-
b) Restitutions		
Restitution couche solidarité	CHF	-310’198.-
Couche population	CHF	-115’160.-
Dépenses thématiques[1]	CHF	-43’542.-
Total des restitutions	CHF	-468’900.-
Contribution nette 2024, selon estimation cantonale	CHF	105'187.-

[1] Contribution cantonale à nos dépenses en matière d’entretien des routes, de transports et d’entretien des forêts.

Le décompte définitif 2022 est de CHF 80'049.- et notre participation à la péréquation directe 2023 a été estimée à CHF 217’957.-, selon les prévisions cantonales (acomptes). Mais au vu de la valeur du point d’impôt pris en compte pour le calcul (CHF 32'348.-), les acomptes payés devraient être supérieurs au montant effectivement dû.

Le calcul des acomptes 2024 s'effectue sur une base d'une valeur de point d'impôt de CHF 29'285.-. Si l'on tient compte des résultats des dernières années, la base de calcul est légèrement sous-évaluée puisque la valeur moyenne du point d'impôt sur cinq ans se situe à CHF 29'700.-. Il faut cependant rappeler qu'il nous est toujours difficile de préciser le montant qui nous sera effectivement facturé, étant donné que pour la détermination de notre participation 2024, les facteurs suivants seront pris en compte :

- Le montant total de la charge de péréquation directe à répartir entre les communes ;
- La valeur définitive de notre point d'impôt qui déterminera notre participation à l'alimentation du fonds ;
- L'écart de la valeur de notre point d'impôt par habitant et de notre taux d'imposition en regard à la moyenne cantonale (détermination de la couche solidarité).

L'année 2024 devrait être la dernière année de ce système de calcul péréquatif tel que nous le connaissons depuis de nombreuses années. La nouvelle péréquation (NPIV), se basera sur la valeur de nos ressources en comparaison avec les autres communes du Canton et fixera des bases relatives à certains besoins de la Commune. Elle entrera normalement en vigueur au 1er janvier 2025. Des explications plus détaillées vous seront fournies en temps utiles, mais sont déjà disponibles sur le site internet du Canton.

Domaines et bâtiments

Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
CHF 50'500.-	CHF 11'500.- + CHF 39'000.-	CHF 18'000.- + CHF 32'000.-

Remarque : Les frais inhérents aux bâtiments communaux seront répartis en cinq chapitres différents (351 à 355) à partir de 2023, de manière à effectuer une analyse plus détaillée des coûts par bâtiment.

Les budgets relatifs à ce dicastère augmentent de CHF 39'000.- pour les raisons suivantes :

- Modifications (marquage et panneaux) du parking vers le collège (+CHF 10'000.-)
- Augmentation des coûts liés à l'entretien de la forêt (+ CHF 25'000.-)
- Variation des coûts liés à la gestion des bâtiments (+ CHF 4'000.-)

Travaux

Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
CHF 405'000.-	CHF 297'000.- + CHF 108'000.-	CHF 322'500.- + CHF 82'500.-

<u>Urbanisme</u>

Comme lors des années précédentes, la réalisation du Plan d'affectation communal (PACom) entraîne des dépenses spécifiques. Afin que celles-ci ne grèvent pas le budget 2024, un prélèvement à la réserve pour travaux a été budgété.

<u>Routes</u>

Les coûts nets augmentent de CHF 102'000.- par rapport au budget 2023 pour les raisons suivantes :

- Achats liés à l'exploitation des routes (+ CHF 12'000.-)
- Augmentation des coûts liés à l'entretien des routes et de l'éclairage (+ CHF 70'000.-)
- Adaptations routières liées à la zone 30 (+ CHF 15'000.-)
- Introduction d'un amortissement lié aux aménagements complémentaires de la RC501 réalisés, selon préavis 04/2020 (+CHF 13'000.-)

Parcs & Promenades

Remarque : les comptes liés aux parcs & promenades ainsi qu'au cimetière, comptabilisés jusqu'ici de manière globale (comptes 44), ont été répartis en 2 chapitres différents (440 et 441), de manière à effectuer pour ce dicastère également une analyse plus détaillée des coûts.

Les coûts nets sont stables par rapport au budget 2023.

Ordures ménagères et déchets

Les répercussions financières du regroupement de la gestion d'une partie des déchets recyclables avec la Commune de Cugy s'étant améliorées avec l'entrée de la Commune de Morrens à la déchetterie de Praz-Faucon en 2021, la Municipalité prévoit donc d'adapter la taxe forfaitaire déchets en 2024 (diminution de CHF 10.- par taxe) afin de l'adapter aux coûts effectifs.

Le taux de couverture par les taxes forfaitaires, ainsi que les autres revenus inhérents à la gestion des déchets (rétrocessions taxe au sac) ont été estimés à 80 %. Selon le budget 2024, ce serait donc un montant de CHF 28'500.- qui serait prélevé sur les impôts pour financer cette différence.

Entretien des collecteurs et stations d'épuration

Les coûts liés à ce dicastère sont stables et, bien que les taxes d'épuration des habitations aient été réduites en 2022, celui-ci s'autofinance et une attribution à la réserve pourra être réalisée.

Instruction publique et cultes

Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
CHF 637'000.-	CHF 603'000.-	CHF 601'500.-
	+ CHF 34'000.-	+ CHF 35'500.-

Les coûts liés à l'instruction publique sont stables dans le budget 2024 de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE). Cependant, le coût par élève augmente de CHF 328.-. Cette différence s'explique par la diminution du nombre global des élèves enclassés dans l'association ce qui, par conséquent, modifie la répartition des coûts. En ce qui concerne le nombre d'élèves pour notre Commune, il est inchangé en 2024 puisqu'il est estimé à 121 élèves pour le budget. Seule la répartition entre primaire et secondaire est modifiée.

Police/Défense incendie/Protection civile

Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
CHF 157'500.-	CHF 143'000.-	CHF 155'000.-
	+ CHF 14'500.-	+ CHF 2'500.-

De manière générale, ces postes sont en très légère augmentation au fil des années. Pour 2024, des montants complémentaires ont été ajoutés en ce qui concerne l'installation de caméras de surveillance à l'éco-point de l'abri PCi et un agent assermenté a été engagé afin de freiner les incivilités et limiter les infractions à nos règlements.

Sécurité sociale

Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
CHF 830'000.-	CHF 931'000.-	CHF 759'000.-
	./. CHF 101'000.-	+ CHF 71'000.-

Service social

Les coûts liés à l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE) semblent enfin se stabiliser, selon le budget qui nous a été fourni. Il faut toutefois noter que depuis trois ans, le nombre « d'heures consommées » par les enfants de la Commune ont été surévaluées et que, en finalité, les coûts effectivement imputés ont été moins importants que ceux budgétés.

En ce qui concerne les frais liés à l'accueil parascolaire pour les élèves de 7P à 11S par le biais de l'ASICE, ils augmentent légèrement de CHF 3000.-. Si le nombre d'élèves pris en charge diminue (./. 4 élèves) le coût par élève est en augmentation de CHF 107.-, en raison de la baisse générale du nombre d'élèves pris en charge par l'ASICE. En effet, les coûts d'une telle structure sont peu flexibles et difficilement compressibles, notamment si la baisse du nombre d'élèves n'est pas plus significative.

Participation à la cohésion sociale (facture sociale)

Sur la base des estimations cantonales, nous pouvons évaluer comme suit la contribution de notre Commune à la facture sociale 2024 :

- contribution 2024 (12.5 points d'impôts)	CHF	366'012.-
- estimation des prélèvements sur recettes conjoncturelles* sur la base des décomptes 2022	CHF	47'897.-
- total 2024 facturé selon les prévisions cantonales	CHF	413'909.-

** Sont équivalentes à 50 % de nos recettes fiscales sur les droits de mutation, gains immobiliers et droits de succession, ainsi qu'à 30 % de l'impôt perçu sur les frontaliers*

Le montant net final de la facture sociale se portait à CHF 389'290.- en 2022 et les acomptes 2023 prévoient quant à eux un montant participatif de CHF 513'236.-. Le montant porté au budget 2024 est donc de CHF 99'000.- inférieur à celui prévu pour 2023. Sachant que la valeur du point d'impôt pris en compte pour les acomptes 2023 est nettement supérieure à la valeur moyenne de celui-ci, nous estimons que, comme pour la péréquation, les acomptes 2023 sont surévalués et que ceux de 2024 seront plus proches de la réalité.

Il est toujours difficile d'évaluer le montant final qui nous sera dévolu, étant donné que pour la détermination de notre participation 2024, les facteurs suivants seront pris en compte :

- La valeur définitive de notre point d'impôt qui déterminera notre participation à l'alimentation du fonds;
- Le montant effectif à rétrocéder sur les recettes conjoncturelles perçues en 2024.

Ce ne sera qu'à fin 2023, lorsque les décomptes cantonaux seront établis, que nous pourrons prendre la mesure effective de notre participation.

Synthèse

La répartition de l'utilisation et de la provenance des fonds se présente comme suit :

	Coûts nets selon budget 2024		Equivalent point d'impôt*
Enseignement obligatoire	CHF	623'000.-	env. 20.7 pts
Péréquation financière	CHF	105'000.-	env. 3.5 pts
Cohésion sociale	CHF	414'000.-	env. 13.7 pts
Police cantonale	CHF	90'000.-	env. 3.0 pts
Service social	CHF	390'000.-	env. 12.9 pts
Autres	CHF	149'000.-	env. 4.9 pts
Total charges imposées	**CHF**	**1'771'000.-**	**env. 58.7 pts**
Total charges fonctionnement	**CHF**	**973'000.-**	**env. 32.3 pts**
Total des charges	**CHF**	**2'744'000.-**	**env. 91.0 pts**
./. Recettes sur impôts	**CHF**	**2'350'000.-**	**78.0 pts**
./. Recettes complémentaires	**CHF**	**185'500.-**	**env. 5.2 pts**
Excédent de charges	**CHF**	**208'500.-**	**env. 6.9 pts**

** valeur du point d'impôt budgétée CHF 30'100.-*

Les charges de fonctionnement ne représentent que 35.4% du total des charges. La marge de manœuvre de la Municipalité dans la gestion financière de la Commune est donc toujours très limitée, puisque dans ce montant, les frais liés à la gestion du personnel et aux indemnités/vacations des autorités sont également compris et représentent encore 15.8% de frais incompressibles supplémentaires.

Au vu du résultat des comptes 2022, de l'évolution de ceux-ci sur les cinq dernières années et en tenant comptes également des états financiers provisoires au 31 août 2023, il a semblé opportun à la Municipalité d'adapter à la hausse les revenus découlant des impôts. Bien que les gains liés aux recettes conjoncturelles soient encore trop faibles en 2023 par rapport aux prévisions du budget, la Municipalité espère qu'ils soient à la hauteur de ses attentes. Quant aux montants budgétés pour les charges imposées, pour certaines moins importantes que dans le budget 2023, elles nous paraissent adaptées, en l'état actuel de nos connaissances.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité a donc « chargé » le budget 2024 avec les travaux complémentaires et nécessaires qui avaient été reportés du budget 2023 et en a introduit de nouveaux avec les besoins actuels. Ces charges ajoutées représentent un montant global de l'ordre de CHF 171'000.-.

Pour terminer, nous notons que le cash-flow de fonctionnement de notre Commune, résultant du budget 2024, représente un montant de l'ordre de CHF 106'000.-. Sachant que nos amortissements obligatoires s'élèvent à CHF 318'000.-, nous constatons que cet exercice devrait générer suffisamment de liquidités pour couvrir nos engagements existants, mais que les recettes courantes n'auront financé qu'une partie des amortissements obligatoires. Par conséquent, les liquidités seront encore en diminution.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

- vu le préavis municipal N° 03/2023
- vu le budget 2024
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide

d'accepter le budget pour l'année 2024, tel qu'il est présenté, prévoyant un déficit de CHF 208'500.-.

Ainsi approuvé par la Municipalité, dans sa séance du 30 octobre 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic	La Secrétaire
M. MOOSER	M. JEANNIN